

La démarche d'inscription :

- Toute personne dans l'entourage de l'élève (parent, enseignant, travailleur social...) peut lui proposer une orientation en classe relais
- Il est alors nécessaire de se rapprocher de l'équipe pédagogique du collège où l'élève est inscrit afin de statuer sur l'opportunité de cette prise en charge. Une rencontre avec l'équipe du dispositif est indispensable, préalablement à la commission.
- Le collège d'origine de l'élève déposera un dossier complet auprès de l'inspection académique, qui étudiera ce dernier dans le cadre d'une commission d'admission. Un tuteur (du collège d'origine) sera nommé afin de suivre l'élève tout au long de sa prise en charge.
- Si l'élève est admis, il sera reçu avec sa famille et son tuteur, pour un entretien d'accueil avec la coordinatrice ou l'éducatrice de la classe relais.

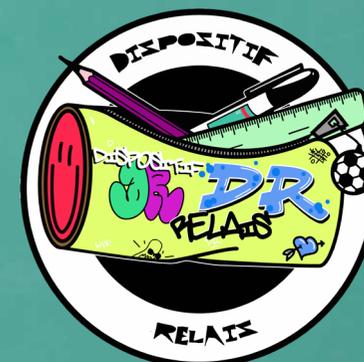
L'ENTRÉE EN CLASSE RELAIS EST UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE DE L'ÉLÈVE. L'ADHÉSION DE SA FAMILLE AU PROJET EST INDISPENSABLE.



DATES DES COMMISSIONS

Commission	Date de dépôt des dossiers	Date de la commission
1 ^{ère} commission	10 octobre 2019	15 octobre 2019
2 ^e commission	5 décembre 2019	10 décembre 2019
3 ^e commission	16 janvier 2020	21 janvier 2020
4 ^e commission	20 février 2020	10 mars 2020
5 ^e commission	7 mai 2020	12 mai 2020

Dispositif Relais 2019-2020



Collège
de
Marguerite
de
Navarre

Impression : imprimerie départementale



DIRECTION TERRITORIALE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
AQUITAINE SUD



Pour qui ?

- **Des élèves en difficulté de la 5^e à la 3^e, scolarisés dans les collèges du béarn :**
 - En risque de décrochage scolaire: isolement, manque d'implication dans les apprentissages
 - Dans un processus de rejet de l'institution scolaire (absentéisme, perturbations, retards, absence de travail, opposition vis-à-vis des adultes et des règles de vie de classe...)

Pour quoi ?

- Prévenir le décrochage scolaire
- Permettre à l'élève de prendre du recul par rapport à sa scolarité en favorisant l'expression de soi et la socialisation
- Aider l'élève à reprendre confiance en lui en l'amenant à restaurer une image positive de lui-même
- Favoriser une démarche d'apprentissage avec l'acquisition de méthodes de travail et apprendre le goût de l'effort en classe
- Accompagner l'élaboration d'un projet individuel
- Réconcilier l'élève et sa famille avec l'institution scolaire
- Accompagner l'élève dans un projet de formation adapté au sein de son collège d'origine

Comment ?

- Un engagement volontaire de l'élève dans le dispositif et la mise en place d'un partenariat véritable entre la famille et l'équipe de la classe relais
- Un accompagnement pédagogique spécifique et individualisé, basé sur les savoir-faire et les compétences propres à l'élève

- Des temps d'écoute et de parole individualisés ou collectifs en collaboration avec les différents acteurs de la vie du jeune (famille, partenaires sociaux...).
- Un lien permanent avec le collège d'origine grâce à la nomination d'un tuteur qui assurera le lien entre la classe et le dispositif relais.

Par qui ?

- **L'équipe éducative de la classe relais :**
 - La coordinatrice pédagogique qui enseigne et coordonne le lien entre le jeune et sa famille, le collège d'origine et le dispositif relais
 - Les enseignants (Mathématiques, Histoire/ Géographie, Langues vivantes, EPS, Français et Culture générale)
 - L'éducatrice qui propose des ateliers, des entretiens individuels, accompagne le jeune dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation et travaille avec les familles
 - La psychologue qui propose un atelier collectif et une prise en charge individualisée
 - Le tuteur collège, garant du lien entre le jeune et sa classe d'origine, qui accueille le jeune chaque semaine en entretien individuel

Combien de temps ?

Chaque élève est accueilli pour une durée d'un mois renouvelable 2 fois maximum (soit 3 mois). L'emploi du temps hebdomadaire est de 28 heures, comprenant des heures d'enseignement, l'aide aux devoirs, les projets pédagogiques et les accompagnements individuels.

Et après ?

La coordinatrice établit un suivi de chaque élève sur 2 ans après leur passage en classe relais. L'équipe reste à la disposition des jeunes et de leurs familles après la sortie du dispositif.

Où ?

Collège Marguerite de Navarre
14 boulevard Barbanègre - 64 000 PAU
Tél. : 05 59 27 05 11

Coordinatrice Pédagogique, enseignante spécialisée :

Marie Acedo

Tél. : 06 74 70 19 27

Mél : marie.acedo@college-marguerite-navarre.org

Educatrice spécialisée, du Conseil départemental :

Pauline Laquière

Tél. : 06 15 61 15 60

Mél : pauline.laquiere@le64.fr

Psychologue du Conseil départemental

Marion Darricau

Mél : marion.darricau@le64.fr

La communication entre le dispositif relais, les familles et les collèges d'origine

- La coordinatrice prend contact avec le collège chaque semaine afin de convenir d'un rendez-vous entre l'élève et son tuteur
- Le tuteur, nommé par le collège, reçoit l'élève afin d'échanger sur les fiches de suivi et le bilan hebdomadaire
- Le partenariat avec les familles est indispensable avec au minimum un entretien par mois et des contacts réguliers pour faire le point avec l'éducatrice et la coordinatrice.